

Évaluation du plan stratégique pays du PAM Burundi 2024-2027

Résumé des termes de référence

Décembre 2025



Objet et finalité de l'évaluation

L'évaluation englobera le plan stratégique de pays provisoire (PSPP) de 2022, étendu jusqu'au 31 décembre 2024, et le plan stratégique de pays (PSP) du 1er mars 2024 au 31 décembre 2027.

Le bureau pays du Burundi met en œuvre des activités visant à: améliorer l'accès à l'alimentation et à la nutrition pour les personnes touchées par des crises, notamment les déplacés forcés (internes et réfugiés), renforcer la résilience des communautés, promouvoir une alimentation saine, notamment des personnes vivant avec le VIH et la Tuberculose ainsi que l'éducation des enfants, et soutenir les petits exploitants agricoles par l'intégration de la production locale dans le programme d'alimentation scolaire. Le PAM Burundi s'est également engagé à accompagner le programme du gouvernement des cantines scolaires ainsi qu'à fournir un appui pour les services communs dans la réponse humanitaire aux réfugiés de la RDC: services de télécommunication, chaîne d'approvisionnement et transferts monétaires.

Au terme de sa mise en œuvre, le PSPP (2022-2024) avait été financé à 69,55 pour cent du plan basé sur les besoins (PBB) total (cad 200,754 USD). En date d'octobre 2025, soit un an et demi après son démarrage, le PSP (2024-2027) avait mobilisé environ 137 millions USD, c'est-à-dire environ 33 pour cent du PBB total (416,300,176 USD).

L'évaluation adoptera les critères d'évaluation standard du GNUE et de l'OCDE/CAD, à savoir: la pertinence, la cohérence, l'efficience, l'efficacité, la durabilité ainsi que l'interconnexion et la couverture.

Objectifs et parties prenantes de l'évaluation

Les évaluations répondent à un double objectif : redevabilité et apprentissage. Ainsi, la présente évaluation permettra de fournir des données probantes et des enseignements sur la performance du PAM pour les décisions stratégiques au niveau national, en particulier pour définir l'engagement futur du PAM au Burundi et notamment développer le prochain plan stratégique de pays du PAM au Burundi.

A travers cette évaluation, le bureau pays et ses partenaires souhaitent mettre en évidence les enseignements clés du projet pilote d'alimentation scolaire intégrée basée sur la production locale ou HGSF. Par ailleurs, l'évaluation assurera l'obligation redditionnelle, concernant les résultats, envers les parties

prenantes du PAM. Enfin, de façon indirecte, cette évaluation pourra nourrir les consultations durant la mise à jour du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD).

Questions clés de l'évaluation

L'évaluation portera sur les questions suivantes:

QUESTION 1 : Dans quelle mesure et de quelle manière le PSP est-il fondé sur des preuves et stratégiquement conçu pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et dans quelle mesure s'est-il adapté au fil du temps?

L'évaluation mesurera le degré auquel la conception du PSPP, du PSP et des révisions budgétaires associées se sont appuyées sur des données crédibles et spécifiques sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes les plus vulnérables. Elle examinera les hypothèses afin d'évaluer si celles-ci ont pris en compte le contexte, le financement et les risques. Enfin, elle évaluera la pertinence du positionnement stratégique du PAM au Burundi, au regard de l'évolution du contexte et des besoins, des priorités politiques et des capacités nationales, des plans de l'ONU et de la valeur ajoutée du PAM.

QUESTION 2 : Quelle a été la contribution des PSPP et PSP à la sécurité alimentaire et à la nutrition au Burundi, prenant en compte le contexte?

L'évaluation déterminera si et comment le PAM a-t-il atteint ses objectifs en matière de couverture et de résultats, notamment en matière de réponse aux urgences (liés au conflit transfrontalier et aux catastrophes climatiques), d'alimentation scolaire, de résilience (transformative en termes d'équité de genre) et de renforcement de capacité des institutions nationales à répondre aux crises. Elle examinera les effets - directs ou indirects, attendus ou non, positifs ou négatifs - associés à l'opérationnalisation du modèle HGSF dans le PSP, notamment en termes de revenus, de moyens de subsistance durables, de productivité agricole, des activités génératrices de revenus résilientes au climat ainsi que pour répondre aux demandes de services des partenaires pertinents et de renforcement de capacités nationales ainsi que la durabilité des résultats obtenus.

QUESTION 3: Dans quelle mesure le PAM a-t-il abordé les enjeux transversaux pertinents dans le contexte des opérations du PAM au Burundi ?

L'évaluation appréciera si la conception, la planification et la mise en œuvre des activités ont été participatives, inclusives, et si elles ont tenu compte des risques de protection notamment avec les réfugiés. Elle examinera également la contribution du PAM à l'autonomisation des femmes.

QUESTION 4: Dans quelle mesure le PAM a-t-il utilisé ses ressources de manière efficiente pour contribuer aux résultats ?

L'évaluation déterminera si et comment le PAM a mis en œuvre les activités des PSPP et PSP de la manière la plus efficiente en termes de coût et de délais d'approvisionnement, notamment le programme de HGSF et de services communs.

QUESTION 5: Quels sont les facteurs critiques, internes et externes au PAM, qui expliquent la performance et la durabilité des résultats ?

L'évaluation examinera comment les partenariats stratégiques et opérationnels – y compris l'assistance technique du PAM au gouvernement ont été adaptés et contribué aux résultats du programme. Elle déterminera si les facteurs externes (tel que le contexte, les capacités nationales, les mécanismes de financement et l'appropriation par les parties prenantes) ont influencé les résultats ainsi que la pérennisation du modèle HGSF. Elle examinera également le rôle joué par les facteurs suivants dans l'atteinte des résultats, à savoir : l'intégration des activités au stade de la conception et de la mise en œuvre ; l'adéquation des ressources humaines ; l'innovation dans la conception et la mise en œuvre du PSP en guise d'accroître l'efficience et l'efficacité ; la disponibilité et l'utilisation adéquates des données de suivi (incluant le CFM) pour apprécier les progrès et éclairer la prise de décisions. Enfin, l'évaluation cherchera à identifier tout autre facteur interne ou externe ayant un impact sur l'efficacité du PAM et la réorientation stratégique envisagée par le PSP.

Méthodologie et considérations éthiques

L'évaluation se concentrera sur l'appréciation des progrès affichés dans la réalisation des effets directs escomptés et des résultats transversaux du PSPP et PSP, en tenant compte de tout effet inattendu, qu'il soit positif ou négatif. Tout en veillant à couvrir toutes les composantes du PSP, l'évaluation portera une attention particulière au programme de cantine scolaire et notamment au programme d'alimentation scolaire basée sur la production locale ou « Home Grown School Feeding » (HGSF).

L'évaluation adoptera une approche mixte, utilisant diverses sources primaires et secondaires, notamment une analyse documentaire, des entretiens avec des informateurs clés, des enquêtes et des discussions de groupe. Une triangulation systématique, entre les différentes sources et méthodes, sera mise en œuvre afin de valider les résultats et d'éviter les biais dans le jugement évaluatif. L'évaluation est conforme aux directives éthiques du PAM et du GNUE 2020. Celles-ci visent notamment à garantir le consentement éclairé des participants ainsi qu'à protéger leur vie privée, leur confidentialité et leur anonymat, à assurer la sensibilité

culturelle de l'évaluation, à respecter l'autonomie des participants, à veiller au caractère équitable de leur participation (y compris des femmes et des groupes socialement exclus) et à faire en sorte que l'évaluation n'entraîne aucun préjudice pour les participants ou leurs communautés.

Rôles et responsabilités

ÉQUIPE D'ÉVALUATION: L'évaluation sera effectuée par une équipe devaluateurs indépendants dotés d'une expertise dans divers domaines pertinents liés à l'évaluation du PSP Burundi (notamment, la sécurité alimentaire, le soutien aux producteurs locaux, les cantines scolaires, les programmes de résilience, le renforcement des capacités institutionnelles, les services communs et les questions transversales).

GESTIONNAIRE DE L'ÉVALUATION: L'évaluation sera gérée par Rachida Aouameur, chargée d'évaluation à OEV. Elle sera la principale intermédiaire de l'équipe d'évaluation – représentée par le chef d'équipe – et des homologues du PAM, et veillera au bon déroulement du processus de mise en œuvre ainsi qu'au respect des normes de qualité en matière de processus et de contenu. L'assurance qualité de deuxième niveau sera effectuée par Alexandra Chambel, chargée d'évaluation senior à OEV. Lia Carboni analyste de recherche à OEV, soutiendra la recherche et l'analyse des données.

GROUPE DE RÉFÉRENCE INTERNE: Ce groupe composé de parties prenantes du PAM sélectionnées au sein du bureau pays, du siège ainsi que du bureau du Directeur Régional, sera consulté tout au long du processus d'évaluation pour examiner et commenter les produits de l'évaluation. La Directrice adjointe et la Directrice de l'évaluation, respectivement Julia Betts et Anne-Claire Luzot approuveront les versions finales des produits de l'évaluation.

PARTIES PRENANTES : Les principales parties prenantes du PAM sont censées participer à l'ensemble du processus d'évaluation de manière à en garantir la pertinence et la transparence. Les parties prenantes externes telles que les bénéficiaires, le gouvernement, les donateurs, les partenaires de mise en œuvre et les autres agences des Nations Unies seront consultées.

Calendrier et étapes clés

Phase de démarrage : **Janvier-Avril 2026.**

Rapport cadrage : **Mars – Mai 2026.**

Collecte de données : **Mai 2026.**

Réunion-bilan : **Juin 2026.**

Atelier parties-prenantes: **Octobre 2026.**

Rapport final : **Aout-Octobre 2026.**

Présentation au Conseil d'administration : **Novembre 2027.**